

Grilles horaires de la scolarité obligatoire (année scolaire 2024-2025)
FORMATION GENERALE (FG) ET DOMAINE DE L'ÉDUCATION NUMÉRIQUE (ÉN)
MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication)
M-SI-U (Médias, Science informatique, Usages)
Degré primaire (cycles 1 et 2) : nombre de périodes par semaine

| Années ↓ | BERNE | FRIBOURG | GENÈVE | JURA | NEUCHÂTEL | TESSIN | VALAIS | VAUD |
|-----------------------|-------------------------------|-------------------------------|------------------|-------------------------------|-------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------|
| Semaines/an → | 38 ou 39 | 38 | 38½ | 39 | 39 | 36½ | 38 ¹ | 38 |
| Période de : → | 45 minutes | 50 minutes | 45 minutes | 45 minutes | 45 minutes | 45 minutes | 45 minutes | 45 minutes |
| 1^e | - | Intégrés aux autres branches. | 1 ^{2/3} | 4/5 | Intégrés aux autres branches. | Pas de grille horaire | Intégrés aux autres branches. | Intégrés aux autres branches. ⁶ |
| 2^e | - | Intégrés aux autres branches. | 1 ^{2/3} | 4/5 | Intégrés aux autres branches. | Pas de grille horaire | Intégrés aux autres branches. | Intégrés aux autres branches. ⁶ |
| 3^e | Intégrés aux autres branches. | Intégrés aux autres branches. | 1 ^{2/3} | Intégrés aux autres branches. | Intégrés aux autres branches. | ~3 ⁷ | Intégrés aux autres branches. | Intégrés aux autres branches. ⁶ |
| 4^e | Intégrés aux autres branches. | Intégrés aux autres branches. | 1 ^{2/3} | Intégrés aux autres branches. | Intégrés aux autres branches. | ~3 ⁷ | Intégrés aux autres branches. | Intégrés aux autres branches. ⁶ |
| 5^e | Intégrés aux autres branches. | Intégrés aux autres branches. | 1 ^{2/3} | Intégrés aux autres branches. | Intégrés aux autres branches. | ~1.3 ⁷ | Intégrés aux autres branches. | Intégrés aux autres branches. ⁶ |
| 6^e | Intégrés aux autres branches. | Intégrés aux autres branches. | 1 ^{2/3} | Intégrés aux autres branches. | Intégrés aux autres branches. | ~1.3 ⁷ | Intégrés aux autres branches. | Intégrés aux autres branches. ⁶ |
| 7^e | Intégrés aux autres branches. | Intégrés aux autres branches. | 1 ^{2/3} | ÉN 1 ⁹ | MIU 1 ¹⁰ | ~1.3 ⁷ | ÉN 1 ¹¹ | Intégrés aux autres branches. ^{6/8} |
| 8^e | ÉN 1 | Intégrés aux autres branches. | 1 ^{2/3} | ÉN 1 | MIU 1 | Intégrés aux autres branches. ^{12/13} | ÉN 1 ¹¹ | Intégrés aux autres branches. ^{6/8} |

Source : Documents cantonaux officiels et membres de la Commission pédagogique (COPED) de la CIIP.

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2024).

¹ VS : Plus précisément, 38 semaines de 4.5 jours moins 4 jours à disposition des communes.

² GE, NE : Période(s) pour l'ensemble de la *Formation générale*.

³ GE : L'*Éducation numérique* remplace les MITIC au cycle 1 et progressivement pour les autres années. Son enseignement s'inscrit dans la période de *Formation générale* (14 périodes par année pour les années 1-2 et 18 périodes par année pour les années 3-4) et de manière transversale dans les autres disciplines.

⁴ JU, VS : 16 périodes hebdomadaires (toutes les disciplines) pour la 1^{re} année et 24 périodes hebdomadaires (toutes les disciplines) pour la 2^e année.

⁵ JU : Apprentissages interdisciplinaires.

⁶ VD : Le projet *Éducation numérique* est en cours de déploiement.

⁷ TI : *Éducation aux médias* est intégrée dans les cours d'*Arts visuels*.

⁸ VD : En complément, *Bain informatique* mis en place dans le cadre de l'enseignement d'une ou de plusieurs disciplines de la grille horaire à raison de 20 périodes par année scolaire.

⁹ JU : Une période d'*Éducation numérique* est introduite progressivement dès la rentrée 2021-2022.

¹⁰ NE : Une période de *Médias, Science informatique, Usages* (MIU) est introduite progressivement dès la rentrée 2022-2023.

¹¹ VS : Une période de *Usages-Médias-Science informatique* est introduite dès la rentrée 2024-2025.

¹² TI : La 8^e année correspond à la 1^{re} année du degré secondaire I : les périodes sont de 50 minutes.

¹³ TI : Tous les élèves suivent un cours d'*Alphabétisation informatique* pendant 12 heures (généralement au premier semestre) incluses dans l'*Heure de classe*.